

Emetteur de la créance
CDC CHARENTE LIMOUSINE
8 RUE FONTAINE DES JARDINS
16500 CONFOLENS
SIRET : 20007204900014
Téléphone : 05 45 84 14 08
Horaires d'ouverture: 08h30-12h30 - 13h30-17h30 du lu au ve
Mél :



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
3 RUE DU SOLEIL CS 40082
16500 CONFOLENS

Comptable en charge du recouvrement
Centre des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
3 RUE DU SOLEIL CS 40082
16500 CONFOLENS
Téléphone: 0545840582
Horaires d'ouverture: lundi au jeudi de 9H à 12 H ou sur RDV
Mél :

COMMUNE DE ST MAURICE DES LIONS

MAIRIE LE BOURG

16500 SAINT MAURICE DES LIONS
SIRET Débiteur : 21160337800012

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 25/04/2023

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
40000	2023	44	573

Numéro de facture : 20230000573
Numéro d'engagement :
Numéro de marché :
Code d'identification du service : FACTURES_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Location engins de voirie 1er trimestre 2023-21/04/2023	3 360,00			3 360,00	0,00	3 360,00
TOTAL GENERAL						3 360,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

SAVY Benoît Président

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR203000100129D169000000006) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> EN CAS DE CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS FOURNIR L'ATTESTATION DE VENTE CORRESPONDANTE par mail à l'adresse suivante : vanessa.chardat@charente-limousine.fr ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
Travaux d'élagage et de fauchage

ENTRE :

La Communauté de Communes de Charente Limousine
8, rue Fontaine des Jardins - 16500 CONFOLENS
représentée par Monsieur Benoit SAVY, agissant en qualité de Président,

d'une part

ET :

La Mairie de Saint Maurice des Lions représentée par Monsieur David CHEVALIER, agissant en qualité de Maire

d'autre part

Il a été, d'un commun accord, convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'intervention des agents de voirie sur la commune de Saint Maurice des Lions.

Un quota d'heures pour l'année 2023 est fixé par délibération du 06 avril 2023 (*voir tableau n°1 en annexe*).

Les interventions des agents sont fixées selon un calendrier annuel établi par la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Ce calendrier peut varier selon les aléas de la météo, un éventuel problème mécanique ou une durée d'intervention supérieure au temps estimé sur la commune précédente.

Une semaine avant leur intervention, les agents communautaires contactent la Commune afin que celle-ci puisse s'organiser.

Les agents communautaires restent sous la responsabilité de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Le Maire transmet les directives aux agents communautaires concernant les lieux d'intervention et la nature des travaux à réaliser. Il transmet à la Communauté de Communes de Charente Limousine les informations nécessaires aux agents communautaires afin d'anticiper sur le type d'équipement à prévoir.

Tout obstacle, comme compteur électrique, rocher, panneau de signalisation, devra être dégagé (débroussaillage, taille) par la commune, pour que les agents communautaires puissent les identifier.

La Communauté de Communes de Charente Limousine ne sera tenue responsable en cas de casse d'objets non dégagés par la Commune.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Le coût horaire de la location des engins de voirie est de 56 € pour l'année 2023.

Le montant de la prestation pour la commune de Saint Maurice des Lions est de $240 * 56 \text{ €} = 13440 \text{ €}$

Le versement de la prestation se fait trimestriellement soit 3360 €.

ARTICLE 3 : MATERIELS UTILISES PAR LES AGENTS COMMUNAUTAIRES DE LA VOIRIE

Les engins utilisés par les agents sont :

- Tracteur/ élagueuse
- Sécateur

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023.

Confolens, le 07/04/2023

Le Maire de Saint Maurice des Lions

Le 11/04/2023

Monsieur David CHEVALIER



Le Président de la
Communauté de Communes de Charente Limousine

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Benoit Savy".

Benoit SAVY



ANNEXE

Tableau n°1 : Quotas d'heures

COMMUNES	Crédit d'heures 2023	Cotisation annuelle	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
Abzac	127	7 112 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €
Alloue	158	8 848 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €
Ambernac	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Ansac sur Vienne	110	6 160 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €
Brillac	140	7 840 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €
Chabrac	150	8 400 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €
Champagne Mouton	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
Chasseneuil sur Bonnieure	35	1 960 €	490 €	490 €	490 €	490 €
Chassenon	24	1 344 €	336 €	336 €	336 €	336 €
Chirac	80	4 480 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
Confolens	260	14 560 €	3 640 €	3 640 €	3 640 €	3 640 €
Epenede	102	5 712 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €
Esse	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Exideuil	35	1 960 €	490 €	490 €	490 €	490 €
Hiesse	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Lessac	130	7 280 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €
Lesterps	130	7 280 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €
Manot	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
Mazerolles	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Montemboeuf	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Montrollet	90	5 040 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €
Oradour Fanais	120	6 720 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €
Pleuville	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Roussines	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Saint Christophe	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Saint Laurent de Ceris	50	2 800 €	700 €	700 €	700 €	700 €
Saint Maurice des Lions	240	13 440 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €
Suaux	140	7 840 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €
TOTAL	3 311	185 416 €	46 354 €	46 354 €	46 354 €	46 354 €

COMMUNES	Crédit d'heures 2023	Cotisation annuelle	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
Abzac	127	7 112 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €
Alloue	158	8 848 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €
Ambernac	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Ansac sur Vienne	110	6 160 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €
Brillac	140	7 840 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €
Chabrac	150	8 400 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €
Champagne Mouton	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
Chasseneuil sur Bonnieure	35	1 960 €	490 €	490 €	490 €	490 €
Chassenon	24	1 344 €	336 €	336 €	336 €	336 €
Chirac	80	4 480 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
Confolens	260	14 560 €	3 640 €	3 640 €	3 640 €	3 640 €
Epenede	102	5 712 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €
Esse	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Exideuil	35	1 960 €	490 €	490 €	490 €	490 €
Hiesse	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Lessac	130	7 280 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €
Lesterps	130	7 280 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €
Manot	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
Mazerolles	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Montemboeuf	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Montrollet	90	5 040 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €
Oradour Fanais	120	6 720 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €
Pleuville	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Roussines	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Saint Christophe	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Saint Laurent de Ceris	50	2 800 €	700 €	700 €	700 €	700 €
Saint Maurice des Lions	240	13 440 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €
Suaux	140	7 840 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €	1 960 €
TOTAL	3 311	185 416 €	46 354 €	46 354 €	46 354 €	46 354 €